



DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA
CULTURE, DE LA VALORISATION DU
PATRIMOINE ET DE L'IMPRIMERIE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Musée Départemental

***Note d'information concernant les auteurs
ou ayants droit non identifiés des œuvres
présentes sur le site.***

Le Département de la Guyane a créé le site internet du Musée Départemental Alexandre-Franconie pour mettre en ligne un ensemble d'objets et de documents iconographiques à l'adresse suivante : <http://musee.cg973.fr/ws/collections/app/collection/expo/1>.

Ce site doit permettre aux différents publics (visiteurs, chercheurs, étudiants...) d'avoir accès aux fonds, à des fins culturelles, de recherches ou d'informations, est exclu donc l'exploitation commerciale de ces documents.

Toutefois, concernant certaines œuvres ou certains objets, les auteurs et ayants droit n'ont pu être identifiés.

Si un auteur ou un ayant-droit, venait à identifier, de façon certaine, une de ses œuvres, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le Musée Départemental Alexandre-Franconie afin que la paternité des droits sur l'œuvre soit rétablie.

Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire suivant et nous le retourner, par courrier recommandé, avec accusé de réception, à l'adresse indiquée en bas de page :

Numéro d'inventaire :

Titre :

Désignation :

Nom de l'auteur et nationalité :

Lien avec l'auteur (si vous êtes un ayant-droit) :

Observations/renseignements portant sur la paternité de l'œuvre :

Coordonnées (nom, prénom, adresse et signature) :

ATTENTION : Au regard de la loi du 9 février 1895 qui sanctionne de peines correctionnelles, la fraude consistant à usurper le nom ou la signature d'autrui pour désigner une œuvre de peinture, de dessin et de gravure ainsi qu'au regard de l'ensemble des dispositions liées à la contrefaçon, le Département de la Guyane ne saurait être tenu responsable de toute fraude quant à l'origine et la titularité des droits sur les œuvres diffusées.